



CNOSF

Maison du sport français
1, avenue Pierre de Coubertin, 75640 Paris Cedex 13
01 40 78 28 00

www.franceolympique.com



Conception et réalisation : PUBLICAVERTI

CNOSF - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018



L'équipe de France olympique remercie ses partenaires pour leur engagement.

PARTENAIRES MONDIAUX



TOYOTA

VISA

PARTENAIRE PREMIUM



PARTENAIRES OFFICIELS



france tv
sport



FÉDÉRATIONS OLYMPIQUES



FÉDÉRATIONS & MEMBRES ASSOCIÉS

FÉDÉRATIONS MULTISPORTS & AFFINITAIRES



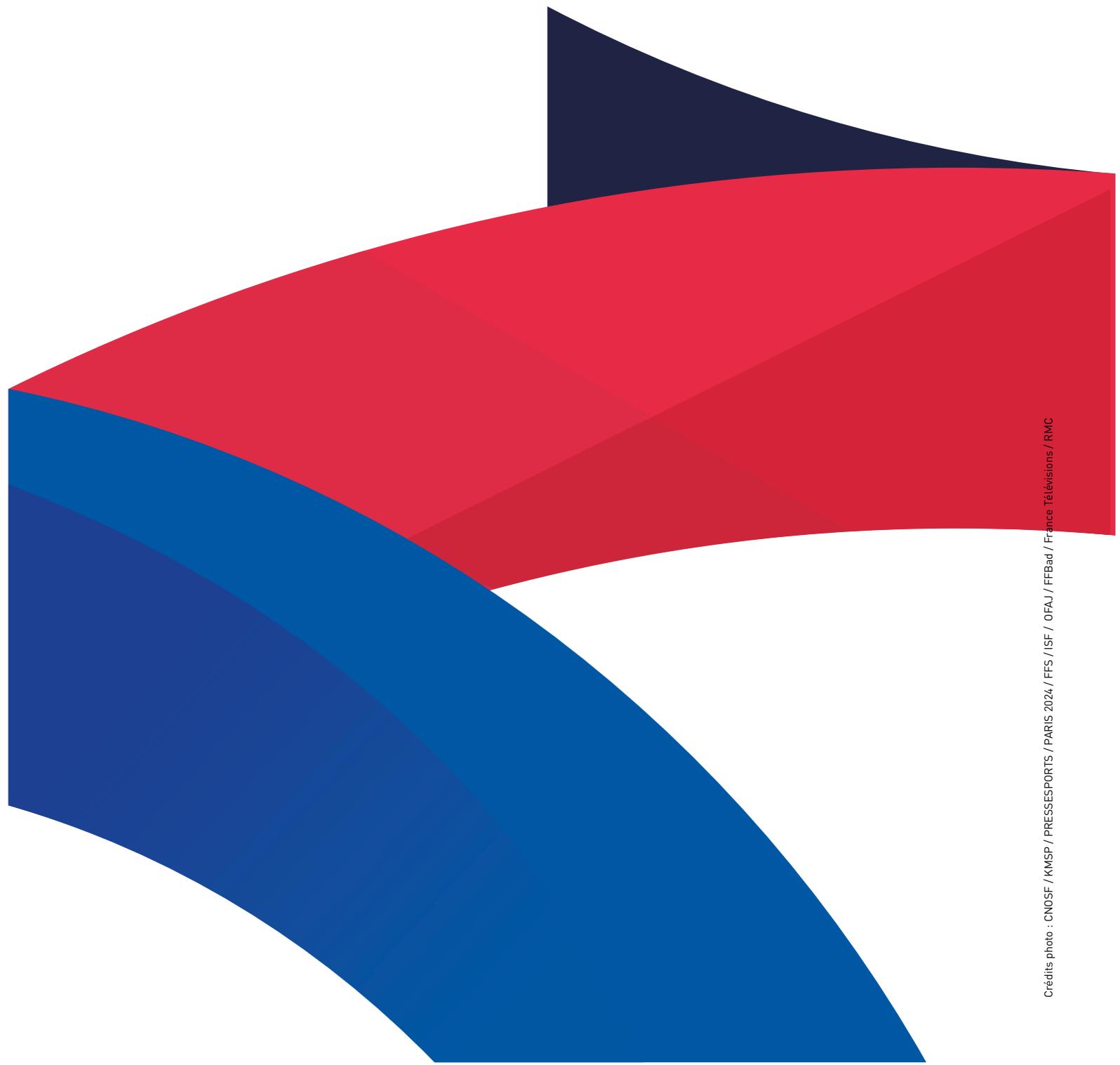
FÉDÉRATIONS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES



FÉDÉRATIONS NATIONALES SPORTIVES



MEMBRES ASSOCIÉS



SOMMAIRE

02 ÉDITO

04 PARIS 2024

06 EUROPE

08 MUTUALISATION ET PRÉSERVATION
DES INTÉRÊTS COLLECTIFS
DU MOUVEMENT SPORTIF

12 COMMISSIONS

16 COMMUNICATION, MARKETING,
ÉVÉNEMENTIEL

20 RELATIONS INTERNATIONALES

25 HAUT NIVEAU

29 INNOVATION & NOUVELLES TECHNOLOGIES

30 PROFESSIONNALISATION

32 TERRITOIRES

34 DIVERSITÉ DES PRATIQUES & MIXITÉ

36 CULTURE & ÉDUCATION

38 MÉDIATISATION

40 CONCILIATION

42 RAPPORT DE GESTION

50 ACRONYMES



QR CODE :
MODALITÉS D'UTILISATION

Tout au long de ce rapport d'activités, des QR codes vous permettront d'approfondir certaines thématiques à travers des vidéos, documents ou articles en ligne.

Vous pourrez les lire :

- via l'appareil photo de votre smartphone dernière génération
- en téléchargeant une application QR code sur Androïd ou Apple Store

L'ÉDITO

DU PRÉSIDENT



Denis Masseglia
PRÉSIDENT DU CNOSF

L'année 2018 qui vient de s'écouler a été décisive à plusieurs titres pour le sport français. Tout d'abord, elle a permis de créer les bases du dispositif exceptionnel qui doit permettre de mener notre pays jusqu'aux Jeux Olympiques et Paralympiques tant attendus de Paris 2024. Ces Jeux seront l'événement sportif du siècle pour la France. C'est dire si un travail de préparation précis et un certain nombre d'évolutions sont nécessaires pour être à la hauteur de cet enjeu formidable. C'est la raison pour laquelle une grande part de l'année a été consacrée par le mouvement sportif, en lien avec l'État et les collectivités territoriales, à la création et à la structuration du COJOP, désormais garant du bon déroulement des Jeux et de l'héritage matériel et immatériel qu'ils devront laisser pour la société française.

La perspective d'organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 constitue également une opportunité exceptionnelle pour faire évoluer le modèle sportif français, dont les fondements datent des années 1960, pour le rendre plus efficace et plus en phase avec les attentes et les réalités sportives d'aujourd'hui.

Cette nouvelle organisation du sport français a fait l'objet de nombreux débats tout au long de l'exercice 2018, avec l'ensemble des acteurs du monde du sport. Le CNOSF y a joué un rôle central. D'abord en soutenant l'objectif d'un renforcement des politiques dédiées au haut niveau et à la haute performance pour assurer la détection des potentiels, mais aussi pour assurer leur épanouissement et ainsi renforcer les chances de médailles françaises. En défendant par ailleurs la nécessité de consolider les capacités sportives de la nation pour passer d'une nation de sportifs à une nation sportive. Ce travail se traduira en 2019 par la création de l'Agence Nationale du Sport, ainsi qu'à travers l'autonomisation et la responsabilisation croissantes du mouvement sportif et des fédérations qui le composent.

Cette évolution ne doit servir qu'un seul but : améliorer la place du sport dans la société française. Nous en avons besoin pour accompagner nos jeunes athlètes, cette fameuse « génération 2024 » qui se prépare déjà. Nous en avons besoin pour augmenter le nombre de médailles et pour transformer le bronze et l'argent en or. Le record égalé de médailles obtenu aux Jeux d'hiver de PyeongChang, mais aussi les résultats récents exceptionnels en football et handball, sont autant d'encouragements à agir encore davantage sur les conditions de la réussite. C'est le sens du travail qui a pleinement occupé les équipes du CNOSF en cette année 2018, comme en témoigne le présent rapport d'activités : anticiper, s'adapter, préparer les nombreuses évolutions rendues nécessaires par l'obtention des Jeux et redoubler d'exigence pour inscrire le sport français davantage dans la régularité et la pérennité.



“

Cette évolution ne doit servir qu'un seul but : améliorer la place du sport dans la société française. Nous en avons besoin pour accompagner nos jeunes athlètes, cette fameuse « génération 2024 » qui se prépare déjà.

”

Sur l'ensemble des actions qui ont été celles du mouvement sportif français en 2018, la place du CNOSF a été centrale, et son investissement parfois déterminant. Je veux donc adresser mes remerciements les plus sincères au personnel du CNOSF pour son grand professionnalisme et la qualité de son travail. Nos partenaires savent qu'ils peuvent compter sur une équipe solide, créatrice de solutions et déterminée à aller toujours de l'avant. Nous poursuivrons en ce sens pour relever les nouveaux et nombreux challenges qui se présentent à nous, à commencer bien sûr par les Jeux Européens de Minsk et les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo !



GRANDS CHANTIERS STRATÉGIQUES

- 1** Définition de la vision
- 2** Optimisation du concept des Jeux
- 3** Stratégie « héritage et durabilité »
- 4** Feuille de route CNOSF/Paris 2024
- 5** Programme marketing conjoint



Les grands chantiers stratégiques 2018 menés par Paris 2024, en collaboration avec le CNOSF et les fédérations, acteurs essentiels du dispositif, ont été les suivants :

La vision : Paris 2024 a travaillé à la définition de sa vision qui représentera ainsi l'ADN du projet. Le CNOSF ainsi que les fédérations ont participé à plusieurs réunions afin de contribuer à cette réflexion.

Le concept des Jeux : la carte des sites de compétitions a été travaillée de nouveau, suite aux différents besoins et contraintes, en lien avec les fédérations nationales. Le concept a ainsi été optimisé par rapport à la phase de candidature.

Héritage et durabilité : le CNOSF a travaillé avec Paris 2024 et l'ensemble de ses membres fondateurs à la définition de la stratégie « héritage et durabilité des Jeux ». Elle est structurée autour de deux ambitions prioritaires : bâtir un nouveau modèle de Jeux et donner une nouvelle place au sport dans la société.

L'écriture de la feuille de route conjointe CNOSF/Paris 2024 doit permettre de définir une matrice des responsabilités, et donc une répartition des rôles et missions entre les deux institutions, notamment concernant la célébration, l'héritage, l'engagement et les équipes de France olympiques.



Le programme de marketing conjoint : un travail de collaboration a été mené entre les équipes de Paris 2024 et celles du CNOSF sur les aspects marketing et juridique liés à la mise en place du « programme marketing conjoint » au 1^{er} janvier 2019, et ce conformément aux directives du CIO. Depuis cette date, Paris 2024 est chargé de la gestion du marketing olympique et de la défense des propriétés olympiques sur le territoire français. Un premier partenariat premium a ainsi été conclu avec le Groupe BPCE, partenaire de longue date du CNOSF, dès le 13 septembre 2018. Par exception, demeurent partenaires du CNOSF jusqu'à la fin de l'année 2020 Lacoste, France Télévisions et RMC.



JOURNÉE OLYMPIQUE

- 24** Courses de 2 024 mètres sur l'ensemble du territoire
- 600 000** Participants à Paris



Plus globalement, le CNOSF travaille activement avec l'ensemble des parties prenantes de Paris 2024, c'est-à-dire la ville de Paris, l'État, la région Île-de-France et le CPSF. Cette coopération vise à mettre en place des actions pour développer les activités physiques et sportives et promouvoir les valeurs de l'Olympisme.

Dans ce cadre, l'une des actions phares a été la conceptualisation et le déploiement de la Journée Olympique, le 23 juin 2018, en collaboration avec l'ensemble du mouvement sportif. Cette édition a été marquée par l'organisation, avec un important soutien de la Fédération française d'athlétisme, de 24 courses de 2 024 mètres chacune, ouvertes au grand public, en métropole et dans les territoires d'outre-mer.

Un événement phare a également été organisé à Paris avec plus de 600 000 participants. La ville de Paris, le CNOSF et Paris 2024 ont proposé, en étroite collaboration avec les fédérations, une programmation riche en animations sportives. Cette manifestation a permis aux Parisiens, aux Franciliens et aux touristes, de « vivre » l'expérience des Jeux et de se plonger dans l'ambiance unique et festive de ce qui sera l'un des sites majeurs de la célébration des Jeux en 2024, le Parc Rives de Seine.



POUR ALLER PLUS LOIN...
Retour sur la Journée Olympique 2018



Jean-Michel Brun
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

“

Le sport contribue à la promotion des enjeux européens et son utilité sociale est déterminante. Il va nous falloir valoriser encore mieux les vertus sociales, sociétales, de bien-être, culturelles et éducatives du sport.

”



Ma conviction est que l'Europe seule peut nous donner une capacité d'action face aux grands défis qui nous attendent. Nous devons être vigilants car en caricaturant les scepticismes, on ranime mécaniquement la flamme des nationalismes. Nos valeurs communes de référence sont à préserver. Le sport contribue à la promotion des enjeux européens et son utilité sociale est déterminante. Il va nous falloir valoriser encore mieux les vertus sociales, sociétales, de bien-être, culturelles et éducatives du sport.

L'engagement exemplaire des bénévoles d'Europe - volontaires au service des autres - et le mécanisme de solidarité attaché au modèle sportif actuel sont autant d'atouts majeurs qui s'inscrivent dans notre choix de Société.



EUROPE



Pour autant, il ne suffit pas d'évoquer, en matière de concurrence, la spécificité du sport inscrite dans le marbre de l'article 165 du Traité de Lisbonne, pour acter les décisions des fédérations internationales (FI) et ainsi préserver le modèle sportif européen. Il faut prévenir les situations de conflit d'intérêts, car la spécificité du sport est une notion à géométrie variable et fortement contingente.

Mais il est évident, considérant l'évolution de la place du sport dans l'Union Européenne qui s'est forgée au fil des Conseils Européens, que le sport ne peut être appréhendé de la même manière qu'une activité économique ordinaire. La diversité des contentieux actuels démontre que le rôle de régulation des FI exige un dosage subtil entre la poursuite d'un objectif légitime et la mise en œuvre qui doit être proportionnée à la réalisation de cet objectif.

La zone sensible à traiter se situe entre la fonction de régulation et la protection d'intérêts économiques, et donc nous touchons aux notions juridiques de restriction de la concurrence ou d'abus de position dominante.

Pourtant, la finalité n'est pas la même entre le secteur du business qui dégage des profits au seul bénéfice des actionnaires, et le monde fédéral empreint d'une mission d'intérêt général qui s'inscrit dans une démarche solidaire impliquant un engagement au bénéfice du plus grand nombre.

Cette approche philosophique ne saurait écarter une vision pragmatique tendant à définir le « chemin » le plus approprié pour gérer au mieux ces situations, car il n'existe pas de réponse juridique toute faite en la circonstance.

La récente décision visant l'Union Internationale de Patinage, reproche la conjugaison de deux leviers au sein de la FI, à savoir « pouvoir régula-



teur » et « acteur économique » pour l'organisation d'événements, ceci pouvant mener à des conflits d'intérêt et, de ce fait, l'exercice du pouvoir régulateur doit être, selon la Commission européenne, encadré pour éviter d'éventuelles distorsions de concurrence.

En clair, il nous faut analyser et consolider les actes préparatoires pouvant traduire que le pouvoir de régulation ferme le marché d'organisation d'événements et qu'il pourrait y avoir un monopole commercial de fait au bénéfice des FI.

Les conséquences résultant des différentes décisions pourraient entraîner à terme une possible explosion du « modèle sportif européen », car la loi du marché serait à même de détruire le mécanisme de solidarité, comme l'a si bien rappelé récemment le président du CIO, monsieur Thomas Bach.

J'ai donc engagé une étude au CNOSF avec des experts nationaux et internationaux, en accord et en collaboration avec les COE et en lien avec le CIO et les ministères concernés, destinée à mettre en perspective de manière plus affirmée un volet sociétal qui ne saurait être assimilé à une activité économique ordinaire, tout en précisant les conditions et modalités de mise en œuvre à parfaire pour anticiper certains types de contentieux, et ainsi préserver le rôle essentiel du sport au

service de la Société dans le respect, en particulier, des valeurs de l'Olympisme.

Thomas Bach, le président du CIO, a appelé l'Europe à respecter et à préserver ce modèle. Il a souligné tout particulièrement le fait que si, en Europe, tout est envisagé sous l'angle financier, la valeur sociale du sport sera perdue. Alors que le sport va bien au-delà de l'aspect commercial.

“

Une étude (...) destinée à mettre en perspective de manière plus affirmée un volet sociétal (...) ainsi que le mécanisme de solidarité (...) afin de préserver le rôle essentiel du sport au service de la Société.

”

MUTUALISATION ET PRÉServation DES INTÉRÊTS COLLECTIFS DU MOUVEMENT SPORTIF

“
Le CNOSF a souhaité poursuivre ses travaux de mutualisation sur différents thèmes, notamment en poursuivant la mise en place d'outils à destination de ses membres.
”



La meilleure représentation de ses membres est un enjeu fort pour le CNOSF tant auprès des services de l'État français, que du monde économique ou encore des instances nationales et internationales. À ce titre, le CNOSF a souhaité poursuivre ses travaux de mutualisation sur différents thèmes, notamment en poursuivant la mise en place d'outils à destination de ses membres. Ainsi, au cours de l'année 2018, la variété des sujets traités démontre que le sport est au centre des préoccupations. Le CNOSF a porté haut les attentes des fédérations, notamment sur la nécessité de faire évoluer le régime de la responsabilité civile. Lors des JO de PyeongChang, outre l'accompagnement logistique de la délégation française, le CNOSF a été un soutien fort des fédérations en matière d'assurances.

Il a également participé à la rédaction du décret du 4 octobre 2018 fixant les garanties et les montants minima des contrats d'assurance conclus par les fédérations au profit de leurs sportifs de haut niveau.

En tant que représentant du mouvement sportif, le CNOSF a été force de propositions sur le guide de laïcité publié par le ministère des Sports et a produit son guide de l'intégrité sportive traitant des paris sportifs, du dopage et des infractions pénales. Le CNOSF a également accompagné ses membres sur les problématiques de définition du pouvoir adjudicateur en matière de commande publique ou encore sur le suivi de la mise en œuvre de la réforme du certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour que ces nouvelles règles prennent en compte les réalités du terrain.

En outre, les fédérations membres peuvent compter sur les outils développés ou portés par le CNOSF, parmi lesquels l'e-CNOSF et ses quelques 124 projets partagés en lien avec la professionnalisation, le haut niveau, l'éducation, les équipements, les politiques publiques... ou encore des fiches techniques et la conférence des directeurs administratifs et financiers.

LES 6 AXES RSO DU CNOSF

- 1** Gouvernance responsable et durable
- 2** Épanouissement social et professionnel
- 3** Respect, intégrité et implication des pratiquants
- 4** Protection de l'environnement
- 5** Respect des règles et des valeurs éthiques
- 6** Développement, attractivité et équilibre des territoires

**Guide
INTEGRITÉ
SPORTIVE**

MANIFESTE
L'ensemble des fédérations, clubs, associations et pratiquants français, dans l'esprit de la loi, ont fait leur place au sein de la famille sportive française.

BONNES PRATIQUES
Les meilleures pratiques sont formulées sous forme de tableau, classés par thématique, quelques situations à risques avec les actions et/ou mesures recommandées.

2.1 PRÉSENTATION À UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE

SITUATIONS
► **QUE ÇA EST INTÉRESSANT...**
► **QUE ÇA EST RECOMMANDÉ...**
► **SE PRÉPARER AU CONTRÔLE**
► **POUR LES SANTÉS SPÉCIALES**
► **POUR LES PRODUITS CONSUMÉS**
► **S'INFORMER SUR LA CONSOMMATION**

34

ADRESSES ET COORDONNÉES UTILES

- Le ministère des Sports
 - 10 rue Georges V
 - 95, avenue de France - 75013 Paris
 - Le Comité National Olympique et Sportif Français
 - 10 rue Georges V
 - 75013 Paris
 - Annexe Pierre de Coubertin - 75013 Paris
 - Contact intégrité : integritesportive.org
 - Le Comité International Olympique
 - <https://www.olympic.org/la-cite-londoniens>
 - Rue de Villeroy - 75008 Paris - Suisse
 - Hotline Intégrité et Conformité : <http://integri.com>
 - <https://www.olympic.org/tous-les-informations-dans-les-operateurs-agences.html>
 - CARREL
 - 18, rue Léopold - 75013 Paris
 - Lieu des documents supports de paris :
 - <http://carrel.sport-de-paris.fr/>
 - Lieu des opérateurs agences :
 - <http://carrel.sport-de-paris.fr/>
 - La plateforme Macolin
 - <http://www.integri.org/match-flying-convention>
 - Service Central des Courses et Jeux
 - 10 rue Georges V
 - 95, avenue de France - 75013 Paris
 - Central de la Police Judiciaire/Service central des courses et jeux
 - Téléphone : 01 49 47 41 27 - Télécopie : 01 82 24 60 74
 - Interpad
 - <http://www.integri.org>
 - Service clientèle générale : 200, Charles de Gaulle - 69006 Lyon
 - Téléphone : 04 72 40 70 90 - Fax : 04 72 44 71 63

35

Sur une situation où le pratiquant prend un médicament par son pharmacien et qu'il a parfois eu l'intention de ne pas prendre ce médicament, il se retrouve à risque de dopage. Il doit alors prendre des mesures pour éviter de prendre des compléments.

Privilier un entraînement avec un entraîneur qui connaît bien les spécificités de son sport et qui connaît les règles.

Indiquer lors de la consommation de compléments alimentaires : le cas de dopage à risque d'un sportif ou d'un entraîneur, il est important de signaler à l'autorité compétente les documents utilisés (facture, étiquette, etc.) en vue d'étayer l'absence de toute infraction.

Signaler à l'ANRS tout problème de qualité ou d'échéance莫名其妙的中文输入法导致的问题

Sur une situation où le pratiquant prend un médicament par son pharmacien et qu'il a parfois eu l'intention de ne pas prendre ce médicament, il se retrouve à risque de dopage. Il doit alors prendre des mesures pour éviter de prendre des compléments.

Privilier un entraînement avec un entraîneur qui connaît bien les spécificités de son sport et qui connaît les règles.

Indiquer lors de la consommation de compléments alimentaires : le cas de dopage à risque d'un sportif ou d'un entraîneur, il est important de signaler à l'autorité compétente les documents utilisés (facture, étiquette, etc.) en vue d'étayer l'absence de toute infraction.

Signaler à l'ANRS tout problème de qualité ou d'échéance莫名其妙的中文输入法导致的问题

Bonjour
MON COMPTE Se déconnecter

Rechercher dans ce site

e-CNOSF
L'ESPACE COLLABORATIF

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RSO

Conscient des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, le CNOSF s'est attaché en 2018 à parfaire ses actions de soutien aux acteurs et de valorisation des pratiques propices au changement dans ces domaines.

ACCOMPAGNER VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Partant du fait qu'intégrer une démarche de responsabilité sociétale est un levier fort pour repenser ses activités et son fonctionnement, le CNOSF a conçu en 2018 sa démarche RSO et développé des outils adaptés au secteur sportif.

Sur la base des engagements et principes internationaux (norme ISO 26 000), six lignes directrices ont été définies, correspondant à six thématiques fondamentales et à une centaine d'actions.

Afin de permettre à toute organisation sportive de faire un premier état des lieux de ses pratiques en la matière, une plateforme en ligne a été développée (lancement 2019). Au-delà d'éveiller l'intérêt, ce portail permet d'identifier des axes d'amélioration et d'accéder à des exemples de bonnes pratiques.

VALORISER LES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

Depuis 2009, le CNOSF propose un label « Développement durable, le sport s'engage® » qui valorise les manifestations écoresponsables et accompagne les organisateurs d'événements au regard de « l'Agenda 21 du sport français » et de la « Charte du sport français pour le développement durable ». En 2018, 40 événements nationaux et internationaux ont ainsi pu être labellisés.

En 2019, ce label célébrera ses 10 ans. Ce sera l'occasion de lui donner un nouveau souffle et de le faire évoluer.



40

Événements labellisés
« Développement durable,
le sport s'engage® » en 2018

La page d'accès à la plateforme de responsabilité sociétale des organisations sportives. Elle présente une illustration de personnes dans un stade et le logo du Comité National Olympique et Sportif Français. Le texte invite à découvrir la nouvelle plateforme et à utiliser les fonctionnalités pour évaluer la RSO de son organisation.



POUR ALLER PLUS LOIN...
Découvrez en vidéo le concept de RSO



COMMISSION ÉQUIPEMENTS

Président : Paul-André Tramier

Au cours de l'Olympiade, la commission des équipements agit en fonction d'une triple mission :

- Analyser les besoins en matière d'équipements ;
- Favoriser l'articulation des politiques fédérales et territoriales en matière de lieux de pratiques ;
- Suivre les évolutions technologiques.

En 2018, la commission a initié et articulé sa démarche projet intitulée « 5 enjeux / 5 principes / 5 axes », afin de se doter d'une véritable doctrine en matière de lieux de pratiques sportives, partagée avec l'ensemble des partenaires et acteurs du sport.

COMMISSION MÉDICALE

Président : Alain Calmat

LA SANTÉ DES SPORTIFS

En 2018, la commission médicale a participé à l'organisation de la couverture médicale des délégations françaises pour les JO de PyeongChang, les Jeux Méditerranéens de Tarragone et les JOJ de Buenos Aires.

LUTTE ET PRÉVENTION DU DOPAGE

Le 18^e colloque de lutte et de prévention du dopage a été organisé en collaboration avec le ministère des Sports et l'AFLD. En parallèle, la coopération avec la CAHN dans le domaine de la prévention s'est renforcée.

CONFÉRENCE MÉDICALE INTERFÉDÉRALE

La commission médicale a organisé la 15^e conférence médicale interfédérale au Havre avec comme sujet central le harcèlement dans le milieu sportif.

SPORT-SANTÉ

Grâce à sa collaboration avec le groupe VIDAL, le CNOSF a présenté en décembre 2018, la version digitalisée du Médicosport-santé, son dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives. L'objectif est de mettre à disposition des médecins, un outil d'aide à la prescription ou à la préconisation d'activités physiques et sportives. En 2018, 10 nouvelles fédérations sportives ont intégré le dispositif et rejoint les 35 déjà engagées.



45

Fédérations sportives représentées dans le Médicosport-santé du CNOSF

La page d'accès au site du Médicosport-santé. Il montre une interface de recherche et une liste de fédérations sportives intégrées au dispositif.



Illustration de l'affiche de la Journée Médicosport-Santé 2018, organisée le 3 décembre 2018. Elle montre les logos du Comité National Olympique et Sportif Français et de VIDAL France.



POUR ALLER PLUS LOIN...
Retrouvez la version numérique du Médicosport-santé



Bruno Delor

SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL ADJOINT

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES/ PROCESSUS ACHAT

Président : Bruno Delor

Le processus d'achat du CNOSF a été optimisé en 2018 avec l'objectif, d'une part, de simplifier et, d'autre part, de clarifier les responsabilités des différents acteurs. Ceci a donné lieu à la mise en place d'outils (plateforme de dématérialisation des marchés publics, conditions générales d'achat du CNOSF, etc).

Le CNOSF a traité en 2018 plus de 80 procédures de consultation pour un montant d'environ 3 326 964 €, tant pour couvrir ses besoins propres (acheminement et fourniture d'électricité par exemple) que pour des besoins mutualisés de ses membres (production audiovisuelle de magazines, fourniture de prestations de formation, etc).

ACTIVITÉ 2018

80 Procédures de consultation
Montant total 3 326 964 €

changement de qualité de membre en 2018, avant transmission au conseil d'administration. Toutes les demandes d'affiliation ont finalement été rejetées, principalement pour cause de dossiers incomplets.

DÉLÉGATIONS D'HIVER

En 2018, trois fédérations de sports d'hiver ont sollicité un avis de la commission pour le renouvellement de leur délégation et trois autres fédérations ont demandé la gestion de disciplines paralympiques.



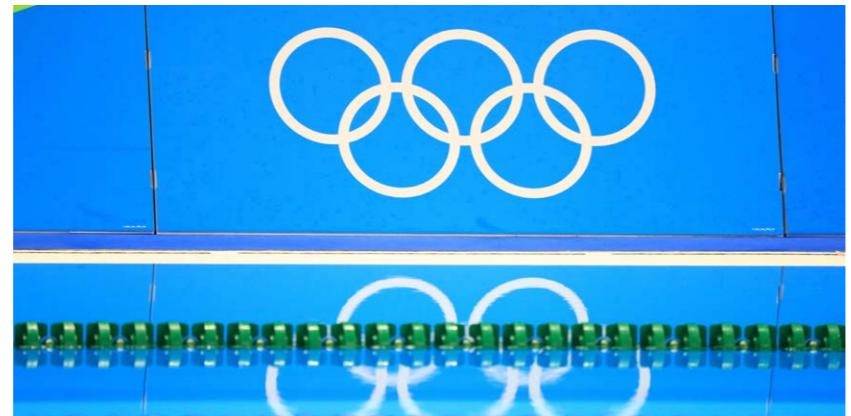
COMMISSIONS

3 AXES PRIORITAIRES

1 Travaux gouvernance du sport

2 Paris 2024

3 Actualités du mouvement sportif



COMMISSION OLYMPIQUE

Président : Denis Masseglia

Durant cet exercice 2018, la commission olympique s'est principalement mobilisée autour de 3 axes majeurs. D'abord, les travaux relatifs à la gouvernance, en particulier ceux liés à la cellule « haut niveau » au sein de la nouvelle Agence Nationale du Sport, afin notamment de rappeler le rôle prépondérant des fédérations en la matière. Ensuite, les sujets concernant Paris 2024 : points d'information, mobilisation et engagement du mouvement sportif, Journée Olympique, etc.

Enfin, divers thèmes d'actualité du mouvement sportif ont été abordés, comme les équipes de France conduites par le CNOSF, les financements du CNDS, les conventions d'objectifs, la responsabilité civile et individuelle accidents ou encore les sujets européens.

PROGRAMME EXAMEN D'AGENTS SPORTIFS 2018



COMMISSION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS SPORTIFS

Président : Jean-Pierre Karaquillo

Conformément aux dispositions du code du sport, la CIAS, constituée en jury d'examen, a organisé la première épreuve de l'examen de la licence d'agent sportif pour la session 2018.

Cette dernière a réuni 558 candidats (sur 630 inscrits), issus de dix fédérations (sur les 18 soumises au dispositif).

En 2019, la CIAS poursuivra ses réflexions avec les commissions fédérales des agents sportifs sur des thématiques telles que les modalités relatives à l'accès, au contrôle ainsi qu'à l'exercice de l'activité d'agent sportif.



COMMISSION SPORT PROFESSIONNEL

Président : Jean-Pierre Siutat

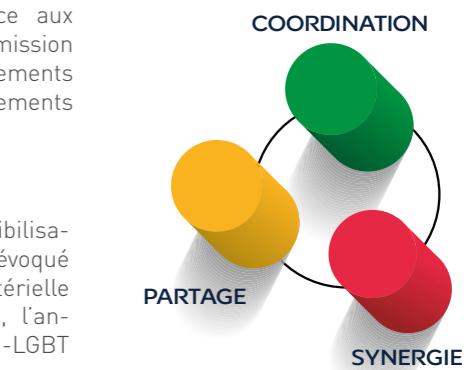
Cette commission réunit fédérations et ligues professionnelles avec l'objectif d'accompagner le développement du sport professionnel, par la coordination de ses acteurs, le partage de bonnes pratiques et la recherche de synergies.

MODÈLE PYRAMIDAL EUROPÉEN

Une étude a été initiée avec le ministère des Sports sur les risques liés à la remise en cause de l'organisation du sport en Europe, notamment au regard des ligues fermées.

PERSPECTIVES

La commission œuvre pour faciliter l'obtention des visas de joueurs étrangers et restera vigilante pour défendre les prérogatives fédérales





Forum des athlètes

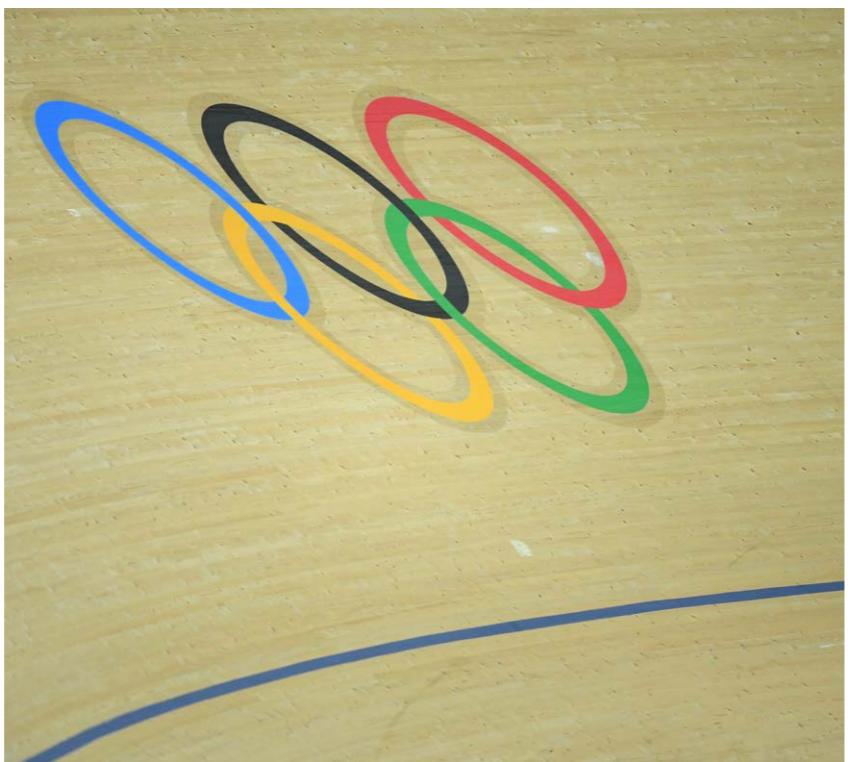


COMMISSION DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU

Co-présidents : Gwladys Epangue et Fabien Gilot

2018 marquait la première année complète de co-présidence de Gwladys Epangue et Fabien Gilot. Cet exercice aura vu trois réunions plénières se tenir au CNOSF avec des interventions significatives comme celles de Valérie Fourneyron, présidente de l'International Testing Agency (ITA), et Roxana Maracineanu, ministre des Sports, toutes deux venues rappeler le rôle essentiel des athlètes dans la lutte contre le dopage, ainsi que l'importance de leur implication dans leur fédération respective.

La 3^e édition du Forum des athlètes du CNOSF s'est déroulée le 17 janvier à la Maison du sport Français (MSF). Cet événement a permis aux nombreux athlètes présents de bénéficier de conseils d'experts en sponsoring, communication ou reconversion professionnelle, et d'échanger avec d'illustres médaillés olympiques, venus partager leur vécu et expérience.



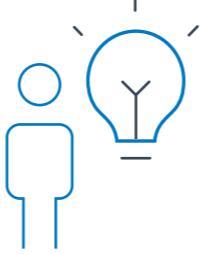
POUR ALLER PLUS LOIN...
Retour en vidéo sur le 3^e Forum des athlètes

2018, UNE ANNÉE PARTICULIÈREMENT ACTIVE

Les membres de la CAHN ont régulièrement été sollicités cette année sur divers projets du CNOSF, comme l'opération SVS, le colloque antidopage ou certaines interventions pour des partenaires olympiques. Bon nombre d'entre eux ont également endossé le rôle d'ambassadeur pour la Semaine Olympique et Paralympique ou la Journée Olympique.

Les deux co-présidents, quant à eux, ont été particulièrement mis à contribution pour intervenir sur certains projets institutionnels. Ainsi, Gwladys Epangue et Fabien Gilot ont participé aux réunions du comité des sportifs Paris 2024, afin de partager leur expérience et donner leur vision de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. L'ancienne taekwondoïste a, par ailleurs, été interrogée dans le cadre du rapport d'évaluation de la loi 2015 visant à sécuriser le statut juridique et social du sportif de haut niveau.





COMMUNICATION, MARKETING, ÉVÉNEMENTIEL



LA MISE EN LUMIÈRE DE TOUS LES PROJETS

L'année 2018 aura été marquée par une forte activité institutionnelle, liée au projet Paris 2024 d'abord, aux travaux sur la gouvernance du sport ensuite, et aux nombreux projets développés par les équipes du CNOSF enfin. La fonction support du service communication se sera donc intensément exprimée pour soutenir ces actions diverses et accroître la dimension de « faire savoir » auprès des publics cibles. Conseil et accompagnement stratégique, création d'univers graphiques, réalisation de publications, productions audiovisuelles, dispositifs presse, couvertures informatives, habillages événementiels. Tout au long de l'année, le CNOSF s'est attaché à faire rayonner l'institution et à valoriser les projets mis en place au service de ses membres.



POUR ALLER PLUS LOIN...

Retrouvez l'actualité et les projets du CNOSF sur franceolympique.com

LES EXPLOITS DES BLEUS À LA LOUPE

Les JO de PyeongChang ont évidemment constitué le temps fort de 2018, avec des dispositifs promotionnel, presse et digital d'envergure, destinés à mettre en lumière les prouesses bleues, et particulièrement les 15 médailles obtenues. La campagne de communication Bleu Olympique, co-construite avec le CPSF, le centre de presse installé au Club France, pour accueillir les médias, et la couverture informative web et réseaux sociaux, ont offert aux athlètes d'hiver une exposition médiatique et digitale intense. Les Jeux Méditerranéens de Tarragone et les JOJ de Buenos Aires ont également bénéficié d'une communication importante, avec, notamment, la création d'un mini-site Internet, la publication d'un guide de la délégation, la couverture informative web et digitale ou la mise en place d'un dispositif presse adapté.



Soirée des champions 2017



Retour de la délégation à Grenoble

620K
Fans sur les réseaux sociaux

Suivez France Olympique sur :



LES CHAMPIONS TRICOLORES À L'HONNEUR

Pour sa 10^e bougie, la traditionnelle Soirée des champions, célébration annuelle des champions du monde français, a vu son format évoluer de manière symbolique : pour la première fois, l'événement a été conceptualisé et organisé en collaboration avec l'INSEP, l'objectif étant de continuer à le faire grandir et de créer des synergies entre les deux institutions. Au final, deux soirées complémentaires ont vu le jour pour honorer les nombreux titres de champions du monde et d'Europe. Une première étape donc vers une mutualisation totale et un événement unique pour la 11^e édition.

LES JEUX CÉLÉBRÉS À GRENOBLE

Concept innovant du CIO, destiné à promouvoir localement les Jeux à travers l'organisation de « fan-zones », le Festival Olympique a vu sa 1^{re} édition française se dérouler au

Palais des sports de Grenoble, du 10 au 24 février. Ce projet, a permis à la fois de célébrer les exploits des Bleus de PyeongChang et en même temps de commémorer le cinquantenaire des Jeux d'hiver de Grenoble 1968. Au programme de cet événement, gratuit et ouvert à tous, retransmissions d'épreuves en direct, présence de champions tricolores, initiations sportives ou encore sensibilisation aux valeurs de l'Olympisme.



FESTIVAL OLYMPIQUE



21 000
Participants



77%
Des visiteurs favorables
au renouvellement du Festival Olympique



6
Festivals Olympiques ont eu lieu en Europe en 2018



UNE RENTRÉE PARTICULIÈREMENT SPORTIVE

Pour la 9^e édition de Sentez-Vous Sport, le CNOSF a innové en lançant la « rentrée sportive SVS » qui s'est déroulée sur l'intégralité du mois de septembre.

Intégrée au dispositif, la 4^e Semaine Européenne du Sport a eu lieu du 23 au 30 septembre, tandis que la 3^e édition du village SVS, organisée au Parc de la Villette le 29 septembre, a conclu ce mois sportif en permettant à plus de 12 000 participants de s'initier gratuitement à une trentaine d'activités. En cumulé et sur l'ensemble du territoire, ce sont 9 050 événements labellisés qui ont permis à plus de 5 millions de personnes d'être sensibilisées à la pratique sportive.

RENTRÉE SPORTIVE SVS



9 050

Événements organisés



12 000 5 MILLIONS

Participants au village
De personnes sensibilisées

Autres temps forts du programme, les 7^e Assises Sport et Entreprises et la 5^e édition des Trophées SVS ont eu lieu le 20 novembre. Les Assises ont mis en lumière les initiatives



POUR ALLER PLUS LOIN...
Tout ce qu'il faut savoir sur SVS



des Fédérations, CROS, CDOS et CTOS autour du thème central « le mouvement sportif, un acteur clé ». Grand témoin de la journée, Marc Lièvremont, ancien joueur et sélectionneur de l'équipe de France de rugby, a apporté son expertise sur les parallèles entre sport et entreprise.

Dans la continuité, les Trophées, qui valorisent les structures intégrant une politique de promotion d'une activité physique et sportive dans leurs stratégies et pratiques managériales, ont récompensé six lauréats dans quatre catégories parmi les 33 candidatures reçues, sous les yeux de Muriel Hurtis, présidente du jury, et de nombreux autres sportifs et invités.



DES PARTENAIRES ENGAGÉS ET RESPONSABLES

Durant cette année, les partenaires mondiaux et nationaux ont parfaitement accompagné l'équipe de France olympique sur la piste de PyeongChang, tout en renforçant les approches solidaires et responsables développées avec le CNOSF.

Ils ont ainsi contribué au succès du Club France organisé en Corée du Sud (boutique Lacoste, activation FDJ, espace immersif Air France), du Festival Olympique (Club Med, Groupe VYV) ou encore de la Journée Olympique du 23 juin (MAIF, Bridgestone), déployée à Paris et dans les territoires.

Au service du développement quotidien du mouvement sportif, les partenaires ont également renforcé en 2018 leurs offres préférentielles et innovantes : transformation numérique (Groupe BPCE), mobilité (Toyota), équipements sportifs (Decathlon) ou encore prévoyance (La Mutuelle des Sportifs). Sur le plan des programmes de sensibilisation du CNOSF, FDJ a collaboré à la création du guide de l'intégrité sportive, un nouvel outil de référence mis à disposition de tous les acteurs du sport. Enfin, sept fédérations ont pu bénéficier, avec le soutien de Lacoste, de plus de 10 000 pièces afin d'équiper en tenues de représentation leurs athlètes tout au long de l'année.

ALLEZ LES BLEUS! MEILLEURE MARQUE DE SPORT 2018

Lancé en 2017, le programme de licences ALLEZ LES BLEUS! compte désormais 9 licenciés dans 11 catégories majeures, pour 50 références produits dans les domaines de l'édition, du textile, des accessoires et de la bagagerie. Déposée au profit du mouvement sportif français et positionnée comme une marque « supporters » multisports, transgénérationnelle et patrimoniale, ALLEZ LES BLEUS! a remporté le prix de la « meilleure marque de l'année » dans la catégorie « marque de sport » lors des Lima Awards, organisés par la Licensing Industry Merchandisers' Association (LIMA) en décembre 2018.



POUR ALLER PLUS LOIN...
Présentation des partenaires olympiques



LA PROPRIÉTÉ SPORT INCONTOURNABLE!



PROGRAMME DE LICENCE ALLEZ LES BLEUS!



9

Licenciés



11

Catégories majeures



50

Références produits ALLEZ LES BLEUS!





RELATIONS INTERNATIONALES

En 2018, le CNOSF a été pleinement engagé sur la représentation du mouvement sportif français à l'étranger, à la promotion de son savoir-faire et l'accompagnement des fédérations avec pour objectif d'être un acteur incontournable du mouvement sportif international.

500 000€
Consacrés au soutien des actions internationales

64
Fédérations accompagnées dont 35 olympiques



ACCOMPAGNER L'ACTION INTERNATIONALE DES FÉDÉRATIONS

SOUTIEN FINANCIER ET STRATÉGIQUE

Dans le cadre du programme d'accompagnement international des fédérations, un budget de 500 000€ a été consacré au soutien des actions internationales des fédérations. Grâce à la Solidarité Olympique, le CNOSF a mis en place plusieurs projets au service du sport (Journée Olympique, formation d'entraîneurs, bourses pour athlètes, etc.). En particulier, 2018 a vu le renouvellement de l'accord avec le CRJS de Petit-Couronne où 20 boursiers étrangers se préparent actuellement pour les JO de 2020.



POUR ALLER PLUS LOIN...
Découvrez en vidéo le dispositif Solidarité Olympique initié par le CNOSF



PARCOURS AMBITION INTERNATIONALE 5^e PROMOTION

Pour sa 5^e édition, le Parcours Ambition Internationale a rassemblé 23 participants (élus, salariés de fédérations et athlètes) lors de quatre séminaires (dont un à Bruxelles) afin d'aborder les thèmes clés d'un engagement international : communication interculturelle, intelligence économique, veille stratégique, lobbying, etc.

Le CNOSF a également réuni les fédérations sur le thème de l'espace méditerranéen lors du « Cercle des relations internationales », qui a pour objectif de développer des synergies en se basant sur l'expertise des fédérations.



Laurent Petrynska
réélu à la présidence
de l'ISF

RENFORCEMENT DE L'EXPERTISE

Le CNOSF accompagne des candidatures françaises à des postes à responsabilité dans les instances internationales et à l'organisation de grands événements sportifs, comme celles de Laurent Petrynska, réélu à la tête de la Fédération internationale du sport scolaire, ou de la Fédération française de ski, désignée pour l'accueil des championnats du monde 2023.



POUR ALLER PLUS LOIN...
Découvrez en vidéo le Parcours Ambition Internationale



Le bassin méditerranéen au cœur de la stratégie internationale



PROGRAMME DE FORMATION DES ENTRAÎNEURS FRANCOPHONES

22 Entraîneurs

20 Pays

13 Disciplines

Formation des entraîneurs francophones



Assemblée générale AFCNO



RENFORCER LA PLACE DU CNOSF À L'INTERNATIONAL

FRANCOPHONIE

Le CNOSF a organisé l'assemblée générale de l'AFCNO à Tokyo, durant laquelle l'association a exprimé son soutien au Sénégal pour l'organisation des JOJ 2022. Afin de développer le sport francophone, le CNOSF a renouvelé ses programmes de volontariat sportif et de formation pour entraîneurs de haut niveau. Par ailleurs, le CNOSF accompagne les fédérations françaises dans la création et l'animation d'unions francophones.



POUR ALLER PLUS LOIN...

Le CNOSF accueille la 3^e formation des entraîneurs francophones



Promotion annuelle des volontaires franco-allemands du sport

RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES

Près de 2 600 jeunes Français et Allemands ont participé à l'une des 70 rencontres sportives financées par le CNOSF via l'OFAJ. 15 fédérations françaises ont ainsi organisé des stages d'entraînement en commun avec leurs homologues allemands pour des athlètes espoirs. 30 fédérations des deux pays se sont retrouvées à Berlin pour la 53^e session annuelle organisée par le CNOSF et la Deutsche Sport Jugend sur le thème de la préparation mentale des athlètes espoirs.

RELATIONS FRANCO-ALLEMANDES

15 Fédérations engagées

2 600 Jeunes

70 Rencontres sportives

RELATIONS AVEC LES AUTRES ACTEURS DU MOUVEMENT SPORTIF INTERNATIONAL

Le CNOSF est régulièrement sollicité pour partager son savoir-faire. Ainsi, par exemple, des délégations du Japon, de Mauritanie et de République tchèque ont été accueillies en 2018. Le CNOSF a également participé à l'ensemble des grands événements sportifs et institutionnels internationaux.

En 2019, le CNOSF renforcera sa collaboration avec le COJOP Paris 2024 par la mise en place d'actions internationales. Il continuera par ailleurs d'accompagner les fédérations françaises et d'œuvrer à la valorisation du sport français dans le mouvement sportif international.



Échange franco-allemand jeunes espoirs autour du badminton

ÉVÉNEMENTS 2019

FOJE D'HIVER
À SARAJEVO
(BIH)



9 AU 16 FÉVRIER

FOJE D'ÉTÉ
À BAKOU
(AZE)



21 AU 27 JUILLET

JEUX MONDIAUX
URBAINS À BUDAPEST
(HUN)



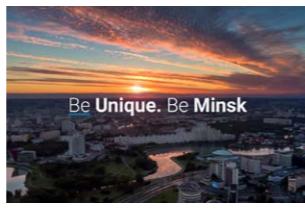
13 AU 15 SEPTEMBRE



EYOF
2019
Sarajevo & East Sarajevo

9 AU 16 FÉVRIER

JEUX EUROPÉENS
À MINSK
(BLR)



21 AU 30 JUIN



MINSK
2019
European Games

Be Unique. Be Minsk

21 AU 30 JUIN

JEUX MÉDITERRANÉENS
DE PLAGE À PATRAS
(GRE)



21 AU 25 AOÛT



PATRAS
2019
Mediterranean Beach Games

21 AU 25 AOÛT

JEUX MONDIAUX
DE PLAGE À SAN DIEGO
(USA)

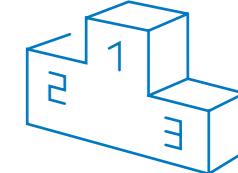


9 AU 15 OCTOBRE



ANOC
World
Beach Games
SAN DIEGO 2019

9 AU 15 OCTOBRE



HAUT NIVEAU

Bernard Amsalem
VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
EN CHARGE DU HAUT NIVEAU



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Le pôle olympique et haut niveau du CNOSF est en permanence à l'écoute des attentes des athlètes et en particulier des recommandations de la Commission des athlètes de haut niveau (CAHN). Dans cette optique, il a poursuivi son travail quotidien de développement des actions liées au suivi socio-professionnel des athlètes : au cours de l'année 2018, 147 athlètes ont été accompagnés dans le cadre du dispositif Parcours Athlète Emploi, soutenu par la Fondation Adecco. Au terme du processus, 13 d'entre eux ont finalement trouvé un emploi. Ces athlètes sont issus de 28 disciplines sportives différentes.

En association avec la FDJ, le CNOSF travaille à l'organisation prochaine d'un événement dédié aux chargés de suivi socio-professionnel des fédérations sportives et acteurs du secteur.

Une convention d'accompagnement des sportifs de haut niveau a aussi été mise en place avec la Fédération régionale des travaux publics (FRTP) afin de soutenir les sportives et sportifs qui souhaitent trouver des débouchés professionnels dans ce secteur d'activités.

Le pôle olympique et haut niveau et la CAHN travaillent également avec le ministère des Sports à la rédaction du livret de compétences destiné aux sportifs de haut niveau.

RECONVERSION

147
Athlètes
accompagnés

28
Disciplines
représentées

13
Emplois
décrochés



LES DÉLÉGATIONS FRANÇAISES

En 2018, le CNOSF a conduit trois délégations. Ces événements ont vu une nouvelle fois briller les athlètes français.



23^e JO D'HIVER

PyeongChang 2018 - 9/25 février



15
Médailles
5 or / 4 argent
/ 6 bronze



107
Athlètes
44 femmes
63 hommes



9^e
Nation



93
Pays participants

L'équipe de France olympique a égalé son record de Sotchi avec **15 médailles**. La délégation, emmenée par son chef de mission, Luc Tardif, président de la Fédération française de hockey sur glace, termine au rang de **9^e nation**. **Martin Fourcade, son porte-drapeau, est devenu l'athlète français le plus titré des JO**, été et hiver confondus, avec 5 médailles d'or en biathlon à son palmarès. L'un des symboles forts de ces Jeux restera la participation de la Corée du Nord et le rapprochement avec sa voisine du Sud.



1



Tarragone 2018 - 22 juin / 1^{er} juillet



99
Médailles
28 or / 31 argent
/ 40 bronze



309
Athlètes
141 femmes
168 hommes



4^e
Nation



26
Pays participants

2

18^e JEUX MÉDiterranéENS

Avec la participation de 3 652 athlètes issus de 26 pays du pourtour méditerranéen, ces Jeux ont généré **une mobilisation record** et atteint un niveau de performance élevé. La France, emmenée par son porte-drapeau, le boxeur vice-champion olympique, Sofiane Oumiha, se hisse à la **4^e position** du classement des nations avec **99 médailles**.



3^e JOJ D'ÉTÉ

Buenos Aires 2018 - 6 / 18 octobre



27
Médailles
5 or / 15 argent
/ 7 bronze



99
Athlètes
53 femmes
46 hommes



5^e
Nation



206
Pays participants

3

Pour cette 3^e édition, quatre sports (karaté, roller, escalade, danse sportive) et quatre disciplines (BMX freestyle, kitesurf, handball de plage, futsal) faisaient leur apparition au programme olympique, composé au total de 32 sports et 36 disciplines. Autre évolution inédite, **la parité hommes/femmes a été atteinte pour les 3 998 athlètes sélectionnés des 206 pays représentés**. La délégation française, menée par sa cheffe de mission Gwladys Epangue, co-présidente de la CAHN, présente dans 24 sports, dont deux équipes de sport collectif (rugby à 7 masculin et féminin), termine **5^e nation** avec 27 médailles.



Rassemblement des DTN et entraîneurs



95
Entraîneurs et directeurs de la performance

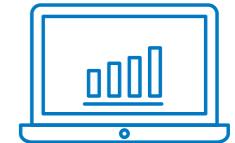
29
DTN et DTN adjoints



RASSEMBLEMENT DES ENTRAÎNEURS NATIONAUX ET DIRECTEURS TECHNIQUES NATIONAUX

Organisé en collaboration avec la MOP et le pôle performance de l'INSEP, le rassemblement s'est déroulé du 20 au 23 novembre à Opi. Cette 6^e édition a permis à 95 entraîneurs et directeurs de la performance, ainsi qu'à 29 DTN ou DTN adjoints de débattre et d'échanger autour de diverses thématiques, comme les problématiques d'entraînement, l'utilisation de datas ou la préparation terminale. Plusieurs intervenants extérieurs avaient été conviés afin de partager leur expertise, notamment sur le sujet de la dimension psychologique.

INNOVATION & NOUVELLES TECHNOLOGIES



Jean-Pierre Siutat

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ EN CHARGE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES



Le lancement du programme « Innovation Sport » porté par le CNOSF, sous la coordination de Jean-Pierre Siutat, vice-président en charge des nouvelles technologies, a eu lieu le mardi 12 juin 2018 à la Maison du sport français.

Plus de 300 personnes étaient réunies à cette occasion autour des enjeux de la transformation numérique du sport français et ont pu bénéficier de plusieurs témoignages concrets sur la thématique de la dématérialisation au service des institutions sportives.

À la disposition du mouvement sportif, ce nouveau programme vise à accompagner, par les solutions innovantes, la gestion et le développement économique des fédérations, des clubs et de ses organes déconcentrés (leurs offres de services, leurs relations avec leurs licenciés et les autres cibles pertinentes, etc.).

Après les premières actions et expérimentations engagées, l'année 2019 sera notamment marquée par la création d'un réseau « Innovation Sport » composé de référents experts au sein des fédérations et l'organisation d'un 2^e séminaire qui traitera de la question de la « complémentarité entre le monde du sport et de l'esport » chez Station F, premier campus de startups au monde.



POUR ALLER PLUS LOIN...

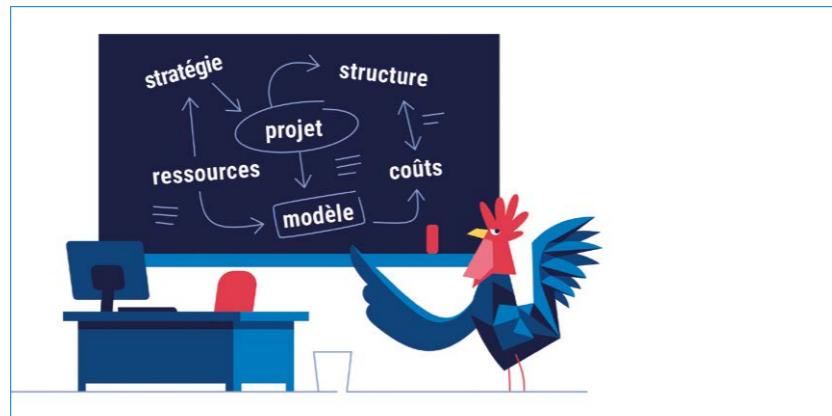
Revivez la journée de lancement du programme « Innovation Sport »



PROFESSIONNALISATION

Jean-Pierre Mougin
VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
EN CHARGE DE LA
PROFESSIONNALISATION

Le soutien au développement du mouvement olympique et sportif s'appuie, pour partie, sur un accompagnement à la professionnalisation adapté aux besoins de structuration des organisations. C'est dans ce cadre que le CNOSF a poursuivi, en 2018, ses actions en faveur des emplois de qualité dans le secteur du sport, des formations des dirigeants associatifs et des certifications professionnelles.



POUR DES EMPLOIS DE QUALITÉ DANS LE SPORT

En s'appuyant sur l'étude du CR DLA Sport « Les dispositifs d'aide à l'emploi : quels impacts sur la qualité de l'emploi dans les associations sportives ? », et dans un contexte de baisse des emplois aidés, le CNOSF a répondu aux sollicitations de l'Assemblée nationale et du Sénat en participant à différentes auditions. Il a également contribué aux chantiers nationaux traitant de l'emploi sportif tels que celui sur la gouvernance du sport ou encore sur la vision prospective partagée des emplois et des compétences menée par France Stratégie.



POUR ALLER PLUS LOIN...
Etude « les dispositifs d'aide à l'emploi : quels impacts sur la qualité de l'emploi dans les associations sportives ? »



En pilotant le CR DLA Sport, le CNOSF s'est également attaché à renforcer un appui aux acteurs du territoire, en développant notamment des outils et ressources directement exploitables. Accessibles depuis le site Internet dédié, des dispositifs tels que l'infographie interactive « Comment financer un emploi au service du projet associatif sportif ? » ou l'outil d'estimation du « calcul du coût de l'emploi » en sont des exemples aujourd'hui largement exploités.

De manière plus directe, la centaine d'appuis réalisée au bénéfice du mouvement sportif ont, entre autres, permis aux référents fédéraux d'entrer en contact avec ceux des DLA avec comme finalité commune de concevoir des accompagnements adaptés aux spécificités des clubs demandeurs.

Au-delà de ces actions, les travaux sur l'observation de l'emploi ou encore sur le déploiement des groupements d'employeurs au service des projets sportifs de territoires, se poursuivront en 2019.

POUR DES FORMATIONS VISANT LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES QUALIFICATIONS ADAPTÉES AUX ACTIVITÉS DES CLUBS SPORTIFS

Dans une optique de professionnalisation des organisations, le CNOSF poursuit son objectif de renforcement des compétences des acteurs, qu'ils soient bénévoles ou salariés. Cela se traduit notamment par une offre de formations sur des thématiques dites transversales (non disciplinaires) répondant à des besoins structurants.

Conçu avec l'appui d'un collectif de fédérations intéressées, le CNOSF a étoffé sa gamme de services en se dotant d'un outil de formation en ligne répondant notamment aux différentes contraintes de déplacements et de temps des acteurs sportifs.

L'année 2018 aura également vu la publication de la réforme de la formation professionnelle « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Aussi, depuis sa publication, le CNOSF a multiplié les interventions tant au plan national que territorial, afin que chacun des acteurs, qu'il soit bénéficiaire ou organisateur d'une formation, puisse en apprêter le contenu.

LES FINANCIEMENTS SPÉCIFIQUES À L'EMPLOI

Il existe des aides financières dédiées au financement de l'emploi et mobilisables par une association sportive :

- Certaines visent l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi : l'aide est liée à la situation du salarié recruté (à la recherche d'une première expérience professionnelle, en besoin de qualification, sur le marché de l'emploi sans trouver un emploi depuis 6 mois et plus, etc.).

- D'autres aides visent le développement des associations sportives : l'aide est liée au projet développé par l'association.



POUR ALLER PLUS LOIN...

Infographie interactive « comment financer un emploi au service du projet associatif sportif ? »



Outil de « calcul du coût de l'emploi »

Enfin, le CNOSF a poursuivi ses actions de soutien aux fédérations souhaitant créer et/ou renouveler leur Certificat de qualification professionnelle (CQP)

En concertation avec les représentants de la branche professionnelle, et en particulier le COSMOS, il s'est également attelé à poursuivre, à l'échelle nationale et européenne, les réflexions autour de l'évolution de la filière des métiers du sport en vue d'une plus grande adéquation avec les besoins en emplois et en compétences des organismes employeurs.

→ FORMATION DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

BONJOUR ! LA COMMISSION NATIONALE DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

BIEVENUE SUR LE MODULUS PÉDAGOGIQUE

CHAPITRE 1 : LE RÔLE DES DIFFÉRENTS ACTEURS

UN PEU D'HISTOIRE

LE SYSTEME D'ÉVALUATION DES ACTEURS DU MÉTIERS DÉPARTEMENTAUX

LES TROIS COMPOSANTES DU MÉTIERS DÉPARTEMENTAUX : LA FEDÉRATION, LES FÉDÉRATIONS, LES ASSOCIATIONS

LES TROIS COMPOSANTES DÉPARTEMENTALEMENT OLYMPIQUE : LES FÉDÉRATIONS, LES ASSOCIATIONS, LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

CHAPITRE 2 : LE RÔLE DU DIRIGEANT

LE SYSTÈME D'ÉVALUATION ET LA SOUPLESSE DE VOTRE ORGANISATION DÉPARTEMENTALE

CHAPITRE 3 : STRATÉGIE D'ORGANISATION

DÉFINITION ET ÉLABORATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE

CHAPITRE 4 : GÉNÉRER UN PROJET

LES ETAPES DE LA GESTION DU PROJET

... A LA CHARTE OLYMPIQUE

La Charte Olympique déclare :

La Charte Olympique est la codification des principes fondamentaux de l'Olympisme, des Règles et des Techniques d'application adoptées par le Comité International Olympique (CIO). Elle régit l'organisation, les actions et le fonctionnement du Mouvement olympique et fixe les conditions de la célébration des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Créée en 1908, la Charte Olympique aujourd'hui décline les règles définissant la relation des Fédérations Internationales et des CNO avec le Mouvement Olympique. Elle se compose également :

- Du processus de sélection de la ville hôte des Jeux Olympiques.
- Le code d'admission pour les Jeux.
- La constitution du programme des sports olympiques.
- Et les règles d'arbitrage en cas de litiges.



Nicolas Belloir
VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
EN CHARGE DES TERRITOIRES

Le premier trimestre 2018 fut celui des fusions pour les CROS des régions concernées par la réforme territoriale. Ce processus s'est inscrit dans la démarche plus globale menée par l'ensemble du réseau des CDOS, CROS et CTOS, vers une meilleure articulation et mutualisation des compétences au service de projets communs sur les territoires.



UN RÉSEAU TERRITORIAL EN PHASE AVEC L'ÉVOLUTION DU MODÈLE SPORTIF FRANÇAIS

Le réseau des organes déconcentrés du CNOSF épouse désormais la carte administrative, assurant un lien fort avec les collectivités territoriales, premiers partenaires du sport en France, et les services déconcentrés de l'Etat.

Le renouvellement des équipes dirigeantes des CROS et CTOS en 2018 s'est fait dans le cadre de nouveaux statuts, articulés autour des thématiques d'action déléguées par le CNOSF : éducation et citoyenneté, santé et bien-être, professionnalisation, politiques publiques et haut niveau. Cette même structuration irrigue les Plans Sport et Territoire (PST) : ces plans de développement partagés vont réunir le CROS et les CDOS d'un même territoire autour d'ambitions et d'actions communes. En 2018, la première pierre du PST a été posée pour chaque territoire à travers la signature de feuilles de route du mouvement olympique et sportif. Véritable engagement des CDOS, CROS et CTOS envers le CNOSF, ces documents annoncent la stratégie territoriale de développement au service des Ligues, des Comités régionaux et départementaux, et des clubs.



TERRITOIRES



Salon des maires et des collectivités locales

Le second semestre 2018 a également été l'occasion pour le CNOSF d'accompagner la mise en place des Conseils de présidents, organe politique, et des Équipes de Développement Territoriales (EDT), organe opérationnel, au service de la mise en œuvre des PST. Cet accompagnement s'est notamment concrétisé par le renouvellement d'un réseau de salariés territoriaux ressources pour le CNOSF : 19 référents territoriaux, cinq coordinateurs interrégionaux et un coordinateur territorial. Ce réseau, formé de compétences complémentaires au service des actions déléguées, permet un maillage territorial indispensable pour le CNOSF.

“

Le Plan Sport et Territoire a pour objectif de réunir les CDOS et le CROS d'un même territoire autour d'ambitions et d'actions communes

”

UNE PLURALITÉ D'ACTIONS ET DE COMPÉTENCES AU SERVICE DU MOUVEMENT SPORTIF TERRITORIAL

La coordination de cette nouvelle structuration et du déploiement de la dynamique nationale est assurée par la commission des territoires sur de nombreux projets du CNOSF, tels que la Journée Olympique, la Semaine Olympique et Paralympique, l'analyse des modèles marketing et offres partenariales, les politiques de développement, etc.

Une lettre d'information bimestrielle, « Territoires Infos », permet d'assurer une communication au sein du réseau territorial, favorisant le partage de données et d'analyses nationales et mettant en lumière les bonnes pratiques territoriales. L'ensemble des actions développées a été cette année particulièrement imprégné des deux dossiers qui constitueront le fil rouge de 2019. D'une part, les travaux sur la nouvelle gouvernance du sport ont nécessité une réflexion prospective d'analyse des évolutions et

d'anticipation du changement. D'autre part, la mise en œuvre du projet Paris 2024 par le COJOP et l'ensemble de ses parties prenantes donne aux CDOS, CROS et CTOS un espace d'expression passionnant à investir en 2019, dans le cadre de la stratégie « héritage et durabilité » de Paris 2024.

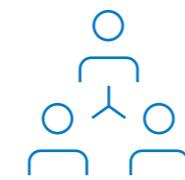
TERRITOIRES INFOS

- 1 Informer
- 2 Partager
- 3 Valoriser

The screenshot shows a website layout with a header, a main content area with several news items, and a sidebar with links to other sections like 'ACTUALITÉS' and 'PHOTOGRAPHIES'. The news items are in French and discuss topics such as the new governance of sports, the Paris 2024 project, and the 2018 Local Government Fair.



DIVERSITÉ DES PRATIQUES & MIXITÉ



Brigitte Henrques
VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE EN
CHARGE DU DÉVELOPPEMENT ET DE
LA DIVERSITÉ DES PRATIQUES



Sarah Ourahmoune
VICE-PRÉSIDENTE EN
CHARGE DES ATHLÈTES
ET DES MIXITÉS

PANEL DE FÉDÉRATION ÉTUDIÉES

- Aéronautisme,
- Basket-ball,
- Course d'orientation,
- Cyclisme,
- Danse,
- Équitation,
- Judo et D.A.,
- Volley
- Squash



DÉVELOPPEMENT DE LA DIVERSITÉ DES ACTIVITÉS SPORTIVES

Vector de développement économique, de cohésion sociale, de mixité ou encore de citoyenneté, la grande diversité des activités et pratiques proposées par les 180 000 associations affiliées à une fédération, représente le socle des initiatives que le CNOSF entend valoriser et renforcer auprès du grand public.

S'appuyant sur les conclusions du congrès relatif au « développement », organisé au CNOSF en décembre 2017, Brigitte Henrques, au titre de la diversité des pratiques, et Betty Charlier, au titre de la commission développement, ont auditionné, accompagnées de Jean-Michel Brun, un panel de neuf fédérations sélectionnées selon des critères de taille (nombre de licenciés) et d'évolution de ces derniers.

Les résultats de cette étude, portant, à titre d'exemples, sur les caractéristiques disciplinaires, les typologies de variation du nombre de licenciés ou encore les leviers retenus pour remédier à certains constats d'attentes de nouvelles pratiques sportives, feront l'objet d'une présentation en 2019. Complétés par ceux, encore à obtenir, sur le rapprochement entre l'offre et la demande de pratiques sportives ou sur l'impact sociétal du mouvement olympique et sportif, les données ainsi recueillies alimenteront les travaux sur le développement du sport comme du club de demain.



VIE ASSOCIATIVE ET LE SOUTIEN À L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Conscient de la dimension associative sur laquelle repose la majeure partie des pratiques sportives dites organisées, le CNOSF, en la personne de Françoise Sauvageot, s'est fortement mobilisé en 2018 dans les travaux initiés par le Premier Ministre « Pour une politique de vie associative ambitieuse et le développement d'une société de l'engagement ». S'appuyant sur les 59 propositions de ce rapport, Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse, a présenté en novembre 2018, la feuille de route du Gouvernement en faveur de la vie associative, qui se décompose en 3 axes : l'appui structurel et l'accompagnement renforcé des associations, la valorisation et la reconnaissance de l'engagement individuel et collectif tout au long de la vie et, enfin, l'implication de tous les acteurs dans le développement associatif.

Une autre mesure visant à rendre plus visible et compréhensible, pour tout salarié, le droit à des congés, dans le but de faciliter l'engagement associatif, viendra, quant à elle, agrémenter les actions menées par le CNOSF, que ce soient celles centrées sur la promotion du service civique, celles en faveur du soutien aux 3,5 millions de bénévoles œuvrant quotidiennement dans le secteur sportif ou encore celles visant à renforcer l'accès des femmes aux postes à responsabilité dans les instances sportives.

Ce dernier point demeure l'une des priorités du CNOSF et ce d'autant plus que 2020 sera une année de préparation au renouvellement des instances dirigeantes du mouvement sportif.

MIXITÉ

Mise en place en septembre 2017, la conférence permanente du sport féminin a, notamment, été l'occasion pour Sarah Ourahmoune, en charge des athlètes et des mixités au CNOSF, d'apporter la vision du mouvement sportif dans les travaux portant, entre autres, sur les enjeux du sport féminin de haut niveau et professionnel ou encore sur le développement de la pratique féminine pour les publics les plus éloignés.

Sur ce dernier point, l'année 2018 aura été l'occasion de développer différents outils de sensibilisation avec en particulier, l'enregistrement d'une série de vidéos. Retraçant le parcours exemplaire de femmes dirigeantes, cette série fera l'objet d'une large diffusion au printemps 2019.

À titre illustratif, voici quelques éléments en lien avec les travaux du CNOSF :



Élargir le dispositif Impact-Emploi aux associations de moins de 20 salariés (moins de 10 actuellement) ;



Observer et évaluer plus finement l'impact des actions menées par les associations au bénéfice de la Société ;



Faciliter les dons des TPE et PME à l'échelle locale pour le développement de projets dans leur environnement immédiat.





Véronique Moreira
VICE-PRÉSIDENTE EN
CHARGE DES RELATIONS AVEC
L'ÉDUCATION NATIONALE

CLASSES OLYMPIQUES

86
Classes
« labellisées »

23 230
Elèves impliqués

75 900
élèves initiés à la pratique
sportive et aux valeurs
olympiques lors de
la Semaine Olympique
et Paralympique

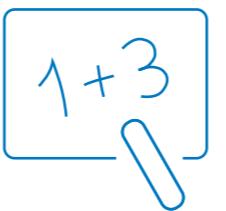


Promouvoir une culture olympique et renforcer la pratique sportive dès le plus jeune âge sont autant d'ambitions que porte le CNOSF depuis de nombreuses années, avec la précieuse collaboration des ministères en charge de l'Éducation nationale, des Sports, de l'Agriculture ou encore de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Renforçant les passerelles entre le monde scolaire et le monde sportif, et mobilisant de multiples leviers d'intervention (sport et enseignement, sport et bien-être, sport et jeunes talents sportifs, sport et engagement), le CNOSF a maintenu son investissement aux côtés de Paris 2024, contribuant ainsi pleinement à la construction de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques pour la « génération 2024 ».

ACTIVER DES PROGRAMMES ÉDUCATIFS

Le CNOSF a poursuivi le déploiement de son programme éducatif à travers « les classes olympiques » à destination des scolaires. En 2018, 86 classes olympiques et plus de 23 230 élèves, se sont mobilisés.

La Semaine Olympique et Paralympique, organisée fin janvier en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et Paris 2024, a permis à plus de 75 900 élèves de découvrir des activités sportives et para-sportives et d'appréhender concrètement les valeurs de l'Olympisme.



CULTURE & ÉDUCATION

Photo: ©CNOSF



POUR ALLER PLUS LOIN...

Incollables sur l'Olympisme ? Testez vos connaissances !

ACCOMPAGNER NOS MEMBRES

La mobilisation et l'appui du réseau territorial demeure une clé de l'action du CNOSF. Dans ce cadre, des séminaires thématiques relatifs au label « génération 2024 » ou à l'évolution des sections sportives scolaires, réunissant l'ensemble des référents éducations des fédérations ainsi que les coordinateurs interrégionaux des CROS, CDOS et CTOS, ont donné lieu à de riches échanges d'informations et d'expériences.

Pour les coordinateurs interrégionaux des entités déconcentrées du CNOSF, une formation e-learning a été réalisée afin de leur présenter l'ensemble des programmes éducatifs à leur disposition et le potentiel de leur déploiement sur le territoire métropolitain et ultra-marin.



Séance de dédicace des livres jeunesse écrits par Astrid Guyart

COMMUNIQUER, TRANSMETTRE, ÉDUQUER...

Transmettre des messages porteurs de sens et adaptés aux différentes cibles, constitue un enjeu de taille pour la stratégie éducative du CNOSF. Des supports de communication (affiches, posters, expositions photos autour des valeurs de l'Olympisme, etc.) ont ainsi été conçus afin de compléter l'offre pédagogique proposée.

En 2019, le CNOSF amplifiera ses actions en faveur d'un plus grand accès à l'esprit sportif et à l'Olympisme dès le plus jeune âge en exploitant, notamment, de nouveaux outils collaboratifs avec l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation et de Paris 2024 en particulier.

Le dispositif des « ateliers olympiques » correspond, quant à lui, à une nouvelle offre éducative portée par les collectivités territoriales et présente de belles perspectives d'évolution dans la mesure où les relations avec l'Association des maires de France (AMF) présentent d'un ancrage territorial opportun en phase avec les politiques actuelles.

L'approche de la pratique sportive durant les temps périscolaires demeure d'actualité. Le travail réalisé en 2013 a été l'opportunité pour le CNOSF d'accompagner le mouvement sportif à s'ouvrir à ce public scolaire. Dans un objectif de capitalisation de l'offre ainsi créée, le CNOSF participe à l'expérimentation du « plan mercredi » visant une continuité éducative.

À travers ces programmes, le mouvement sportif est aujourd'hui doté d'outils de qualité favorisant l'accès à la pratique sportive du plus grand nombre et impliquant de manière directe les clubs sportifs locaux.



Patrice Martin
VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE
DES PARTENARIATS MÉDIAS

FRANCE TÉLÉVISIONS

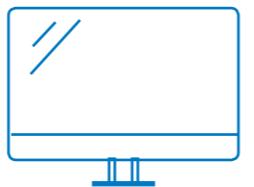
activité 2018 (hors JO)

- 16** Fédérations olympiques ou sportives diffusées
- 20** Événements diffusés dont **8** internationaux
- 177** Heures de diffusion totale

RMC
un dispositif exceptionnel pour PyeongChang

- 100** Heures d'antenne
- 10** Envoyés spéciaux
- 5** Anciens champions consultants

MÉDIATISATION



UNE STRATÉGIE OFFENSIVE

La médiatisation du sport français et le développement des services aux fédérations font partie des priorités d'action du CNOSF. En 2018, le lancement d'une stratégie à 360 degrés a été décidé pour intensifier les productions audiovisuelles, développer les diffusions multicanales, assurer leur promotion et permettre la monétisation des archives. Pour mener à bien ces objectifs, le CNOSF s'appuie sur ses partenaires médias et initie des projets innovants avec ses fédérations membres.

L'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES DU CNOSF

FRANCE TÉLÉVISIONS

Sous l'impulsion du CNOSF, France Télévisions a mobilisé ses équipes et adapté ses programmes afin de promouvoir l'équipe de France olympique lors des JO de PyeongChang, célébrer la Journée Olympique et mettre en valeur les JO de Buenos Aires. Par ailleurs, 20 événements, dont huit internationaux, ont été médiatisés sur les chaînes du groupe avec des retransmissions en direct ou des magazines dédiés.

RMC

RMC, radio officielle du CNOSF et de l'équipe de France olympique pour la période 2018-2020, a mis en place une couverture exceptionnelle durant les JO de PyeongChang : 10 envoyés spéciaux et cinq anciens champions consultants ont permis la réalisation de plus de 100 heures d'antenne.



NOUVELLES OFFRES AU SERVICE DES FÉDÉRATION

SAUVEGARDE ET VALORISATION DES ARCHIVES AUDIOVISUELLES

Un plan d'accompagnement de sauvegarde et de valorisation des archives audiovisuelles du mouvement sportif français est conduit avec l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Il sera notamment proposé en 2019 aux fédérations de profiter d'un séminaire de formation et de solutions de professionnalisation. #Monétisation

CRÉATION D'UNE CHAÎNE TV AVEC MEDIA365

À l'issue d'une consultation lancée le 14 décembre 2018, le CNOSF a choisi de s'associer à Media365 pour la création d'une chaîne de télévision disponible sur les câbles, satellites et Internet. Elle est assortie d'une offre inédite de mise à disposition gratuite de tous ses contenus. Le CNOSF fait le pari d'une offre exhaustive et non exclusive de diffusion du sport à la télévision dans le respect des dispositifs liés aux accords déjà existants avec France Télévisions et RMC. Le nom de la chaîne, son univers graphique et sa date de lancement seront dévoilés au premier semestre 2019. #Production #Diffusion #Promotion

LES FÉDÉRATION AU COEUR DE LA MÉDIATISATION DE TOUS LES SPORTS !

MAGAZINE ESPRIT BLEU

Le CNOSF a proposé en 2018 à ses fédérations, la production de magazines audiovisuels visant à mettre en lumière les pratiques des différentes disciplines des fédérations. Au total, 40 magazines intitulés Esprit Bleu, d'une durée de 26 minutes, sont produits par le CNOSF, avec le soutien des fédérations, pour une diffusion programmée le week-end sur les chaînes du groupe France Télévisions, du 20 janvier au 9 juin 2019, puis sur ses plateformes numériques. Les droits négociés permettront au CNOSF et aux fédérations d'exploiter leurs magazines sur tous types de supports. #Production



POUR ALLER PLUS LOIN...
Découvrez les magazines Esprit Bleu



MAGAZINES ESPRIT BLEU

- 38** Fédérations bénéficiaires

Diffusion le dimanche sur France Ô à 18H45

- 40** Magazines de 26 minutes

Diffusion sur les plateformes numériques de France Télévisions, des fédérations et du CNOSF



Philippe Missika
PRÉSIDENT DE LA CONFÉRENCE
DES CONCILIATEURS

CONCILIATION



ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

La conférence des conciliateurs étant composée, depuis le 6 décembre 2017, de 21 membres, maximum prévu par le code du sport, aucun nouveau conciliateur n'a intégré l'équipe de la conciliation au cours de l'année 2018. Les cinq nouveaux conciliateurs désignés en 2017 ont pu cette année prendre leurs marques, accompagnés des conciliateurs plus expérimentés, pour désormais traiter des dossiers de manière autonome.

La réunion annuelle qui s'est tenue au mois d'octobre 2018, a été l'occasion pour les conciliateurs d'échanger de façon collégiale sur le fonctionnement de la conférence et sur les réponses à apporter aux questions particulières que la conciliation a à connaître dans l'exercice de sa mission. A ainsi été principalement débattue, la question de la compétence de la conférence des conciliateurs en matière réglementaire et en matière indemnitaire.



POUR ALLER PLUS LOIN...
Qu'est-ce que la conciliation ?

ÉLÉMENTS STATISTIQUES

En 2018, la conférence des conciliateurs a connu un nouveau record d'activité avec 419 demandes de conciliation, contre un maximum de 400 en 2016.

126 des 419 demandes de conciliation ont fait l'objet d'un rejet décidé par le président de la conférence pour irrecevabilité, en application de l'article R.141-7 du code du sport. Huit ont fait l'objet d'un rejet pour défaut de régularisation et l'irrecevabilité de six demandes a été constatée lors d'audiences de conciliation.

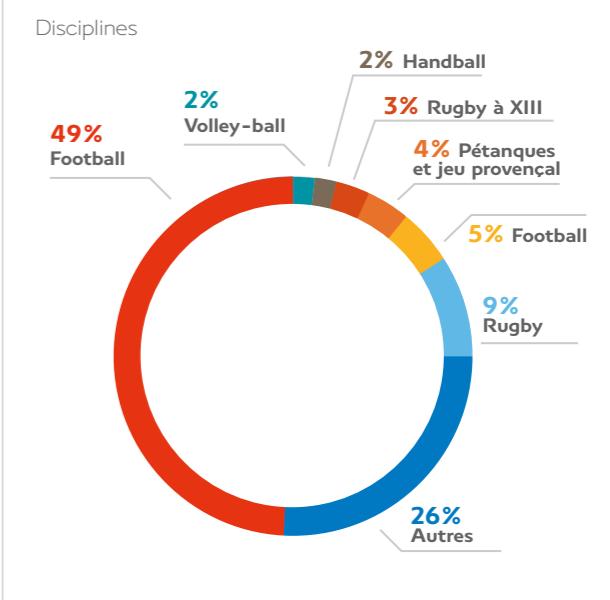
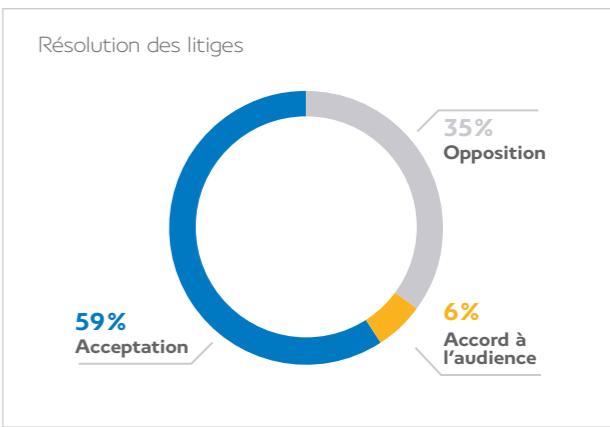
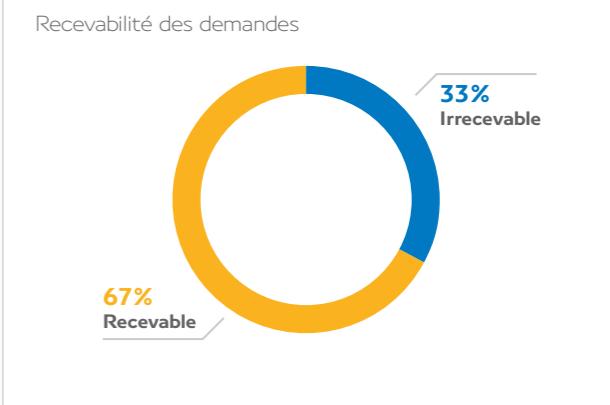
279 demandes ont donné lieu à une audience de conciliation, qui s'est conclue par la signature d'un procès-verbal de conciliation à 16 reprises. À défaut de signature d'un tel accord, une proposition de conciliation a été rédigée. Pour cinq de ces dossiers, le délai d'opposition ouvert aux parties n'est pas encore clos. Sur les 258 autres dossiers, 162 ont fait l'objet d'une acceptation et 96 ont fait l'objet d'une opposition. 178 des 274 litiges à ce jour examinés par la conférence ont été résolus, soit un taux de résolution de 65%. Seuls 26 litiges ont finalement été portés devant les juridictions parmi lesquels sept ont déjà fait l'objet d'un jugement. Lorsque le juge s'est prononcé sur des questions similaires à celles qui se posaient devant le conciliateur, il a systématiquement suivi le raisonnement de ce dernier.

Il est à noter que ces demandes ont été traitées dans un délai moyen de 34 jours.



CHAMBRE ARBITRALE DU SPORT (CAS)

En 2018, la CAS a mis en œuvre trois nouvelles procédures d'arbitrage. La plus médiatique a été menée en urgence, avant le départ du Tour de France. Elle a été l'occasion de rappeler que la CAS est en mesure de mettre en œuvre sa procédure à très brève échéance, seulement quelques jours s'étant écoulés entre la réception de la demande d'arbitrage et la date prévue de la notification de la sentence aux parties. Cette procédure n'a toutefois



pas été à son terme, les demandeurs se désistant de leur demande in extremis.

Dans les deux autres procédures, l'une a abouti à la notification d'une sentence arbitrale en quelques mois, la seconde étant toujours en cours.

Après 10 ans de fonctionnement et 17 procédures mises en œuvre, l'année 2019 devrait être marquée pour la CAS, par l'adoption d'un nouveau règlement d'arbitrage.



Jean-Lou Charon
TRÉSORIER GÉNÉRAL

RAPPORT DE GESTION

CHARGES

L'exercice 2018 présente un résultat excédentaire de 991 397€. Il est proposé d'affecter ce résultat au projet associatif dans le cadre d'une réserve spéciale pour le Club France de Tokyo en 2020. L'année 2018 est la dernière année au cours de laquelle le CNOSF disposait de son propre programme de marketing (à l'exception de Lacoste, France Télévisions et RMC). Pour la période 2019-2024, c'est le programme marketing conjoint entre le CNOSF et le COJOP de Paris 2024 qui s'exprimera en France. Ainsi en 2018, un aléa positif pouvait encore exister tant sur les recettes issues d'éventuels nouveaux partenaires ou de la défense des emblèmes. Toutefois, alors que certaines charges avaient été mésestimées, d'autres ont été minorées.

Le CNOSF a mis en place de nouvelles procédures visant à obtenir un meilleur pilotage de l'activité. Ainsi, des situations comptables sont réalisées tous les trimestres, un outil de gestion des notes de frais a été mis en place et 2019 devrait voir la mise en œuvre d'un progiciel de gestion intégré.

ÉLÉMENTS DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE 2018

BILAN ACTIF

L'actif circulant comprend des créances à recouvrer pour 3 284 K€ en diminution d'un peu plus de 222 K€ par rapport à l'an passé principalement dues à des reprises de créances douteuses (Eventeam et autres créances réglées).

Les charges constatées d'avance s'élèvent cette année à 236 K€ dont 44 K€ en prévision du FOJE d'hiver à Sarajevo.

Les disponibilités sont en augmentation : 17 167 K€ contre 14 290 K€.

PASSIF

Les fonds dédiés au 31 décembre 2018 s'élèvent à 1 194 K€. Ils correspondent à des subventions non consommées : 798 K€ de subventions ministérielles destinées aux délégations participant aux divers événements multisports internationaux, 255 K€ de subvention de l'OFAJ pour les échanges franco-allemands, un reliquat de la caisse de solidarité pour 129 K€ et 12 K€ du Prix Nurowski.

COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS

Le total des produits de l'exercice est de 26 115 K€ contre 17 352 K€ en 2017, soit une augmentation qui s'explique principalement par de nouvelles recettes du CIO, la refacturation effective de prestations dans le cadre du Club France de PyeongChang, des défenses d'emblèmes, des contributions pour la Journée Olympique, des gains de change financier ou encore un nouveau partenariat.

ÉLÉMENTS DE COMPTABILITÉ ANALYTIQUE 2018

CHARGES

Le montant des charges du réalisé 2018 a augmenté de 10% passant de 22 910 K€ de budgété à 25 123 K€ de réalisé avec cependant quelques évolutions à noter :

- une augmentation importante des charges du cabinet dûe au projet « gouvernance » dont la création de l'Agence Nationale du Sport ;
- une augmentation des frais d'honoraires de contentieux et de défense des marques en face de laquelle il faut signaler des produits supplémentaires ;
- des indemnités spécifiques de départs de salariés impactant la masse salariale ;
- des dépenses de marketing supérieures au prévisionnel notamment pour la médiatisation des fédérations ;
- les mouvements de personnel ont contraint le CNOSF à revoir certaines actions et à avoir recours à des intérimaires.

PRODUITS

Les produits 2018 sont supérieurs au budget de 18%, 26 115 K€ de réalisé pour 22 185 K€ de budgété, soit une plus forte augmentation des produits que des charges sur la même période.

Ceci s'explique notamment par :

- des nouvelles recettes du CIO ;
- des produits sur la défense des emblèmes et des recettes de location de salles améliorés par rapport au prévisionnel ;
- des gains de changes du Dollar vers l'Euro ;
- des subventions supplémentaires notamment pour la Journée Olympique ;
- des reprises de provision.

COMPTES ANNUELS / BILAN ACTIF AU 31/12/2018

ACTIF (en euros)	31/12/2018		31/12/2017	
	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT	MONTANT NET	
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT				
CONCESSIONS, LOGICIELS ET DROITS SIMILAIRES	234 015	168 337	65 677	67 485
FONDS COMMERCIAL ^[1]				
AUT. IMMOB. INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTE				
TOTAL	234 015	168 337	65 677	67 485
TERRAINS	2 500 000		2 500 000	2 500 000
CONSTRUCTIONS	13 900 000	8 003 030	5 896 969	6 318 181
INST. TECHNIQUES, MAT. OUT. INDUSTRIELS	103 200	65 619	37 581	58 227
AUTRES IMMOB. CORPORELLES	4 371 645	3 393 104	978 541	966 510
IMMOB. GRÉVÉES DE DROITS				
IMMOB. EN COURS				13 754
AVANCES ET ACOMPTE				
TOTAL	20 874 845	11 461 753	9 413 092	9 856 674
PARTICIPIATIONS				
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIP.				
TITRES IMMOB. ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE				
AUT. TITRES IMMOBILISÉS	19 062		19 062	19 062
PRÊTS ^[2]				3 000
AUT. IMMOB. FINANCIÈRES ^[2]	38 960		38 960	38 447
TOTAL	58 023		58 023	60 509
I - TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	21 166 884		11 630 090	9 536 793
MATIÈRES PREMIÈRES, APPROVISIONNEMENT				
EN COURS DE PROD. BIENS ET SERVICES				
PRODUITS INTERMÉDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
TOTAL				
AVANCES ACPTÉ COMMANDES	8 560		8 560	112 966
CRÉANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS ^[3]	1 901 486	210 620	1 690 866	1 773 761
AUTRES CRÉANCES ^[3]	1 382 370		1 382 370	972 178
TOTAL	3 283 856	210 620	3 073 236	2 745 939
AUTRES TITRES				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				5 410 170
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
DISPONIBILITÉS	17 174 994		17 174 994	8 879 343
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE ^[4]	235 763		235 763	1 286 520
II - TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 703 174		210 620	20 492 554
III - CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEUX EXERCICES				
IV - PRIME REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS				
V - ÉCART CONVERSION ACTIF				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	41 870 058		11 840 711	30 029 347
RENVOIS				28 419 607
^[1] DONT DROIT AU BAIL				
^[2] PARTS À MOINS D'UN AN (BRUT) DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				38 960
^[3] ET ^[4] DONT À PLUS D'UN AN (BRUT)				41 447
ENGAGEMENTS REÇUS				
LEGS NETS À RÉALISER ACCEPTÉS PAR LES ORGANES STATUTAIREMENT COMPÉTENTS				
LEGS NETS À RÉALISER ACCEPTÉS PAR L'ORGANISME DE TUTELLE				
DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE				
AUTRES				

COMPTES ANNUELS / BILAN PASSIF AU 31/12/2018

	31/12/2018	31/12/2017
PASSIF (en euros)		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	762 245	762 245
(LEGS, DONATIONS, SUBV. INV. BIENS RENOUVELABLES)		
ÉCART DE RÉÉVALUATION	15 802 664	15 802 664
RÉSERVES	3 245 065	2 466 641
REPORT À NOUVEAU		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	991 397	778 423
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
ÉCART DE RÉÉVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS RENOUVELABLES PAR L'ORGANISME		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
DROIT DES PROPRIÉTAIRES (COMMODAT)		
I - TOTAL	20 801 372	19 809 975
PROVISIONS POUR RISQUES	368 440	137 105
PROVISIONS POUR CHARGES	222 734	221 390
FONDS DÉDIÉS SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	1 194 153	733 462
FONDS DÉDIÉS SUR AUTRES RESSOURCES (APPORTS, DONS, LEGS ET DONATIONS)		
II - TOTAL	1 785 327	1 091 958
EMPRUNTS OBLIGATOIRES CONVERTIBLES		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATOIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ^[2]		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS ^[3]		
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS ^[1]		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	3 250 572	2 166 756
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 958 453	1 719 070
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS		
AUTRES DETTES	2 095 396	3 516 408
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	138 225	115 439
III - TOTAL	7 442 647	7 517 673
IV - ÉCART CONVERSION PASSIF		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	30 029 347	28 419 607
RENOVIS		
DETTES SAUF ^[1] À PLUS D'UN AN		
DETTES SAUF ^[1] À MOINS D'UN AN	7 442 647	7 517 673
^[2] DONT CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET SOLDES CRÉDITEURS DE BANQUES		
^[3] DONT EMPRUNTS PARTICIPATIFS		
ENGAGEMENTS DONNÉS		
SUR LEGS ACCEPTÉS		
AUTRES		

COMPTES ANNUELS / COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2018

	31/12/2018	31/12/2017
VENTE DE MARCHANDISES		
PRODUCTION VENDUE		
Biens		
Services liés à des financements réglementaires		
Autres services		
MONTANT NET DU CHIFFRES D'AFFAIRES (DONT À L'EXPORTATION)	12 319 246	8 842 122
PRODUCTION STOCKÉE		
PRODUCTION IMMOBILISÉE		
PRODUITS NETS PARTIELS SUR OPÉRATION À LONG TERME		
COTISATIONS		378 039
DONS		365 839
LEGS ET DONATIONS		
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		10 955 310
PRODUITS LIÉS À DES FINANCIEMENTS RÉGLEMENTAIRES		7 150 397
VENTES DE DONS EN NATURE		
REPRISES SUR PROVISIONS (ET AMORTISSEMENTS), TRANSFERTS DE CHARGES		1 087 948
AUTRES PRODUITS		528 243
I - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	25 268 788	17 286 966
MARCHANDISES		
Achats		
Variation de stocks		
MATIÈRES PREMIÈRES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		
Achats		5 595 049
Variation de stocks		1 723 522
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES ^[1]		9 825 725
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		703 379
SALAIRES ET TRAITEMENTS		4 267 356
CHARGES SOCIALES		2 016 637
DOTATION SUR IMMOBILISATIONS : AMORTISSEMENTS		631 196
DOTATION SUR IMMOBILISATIONS : PROVISIONS		8 542
DOTATION SUR ACTIF CIRCULANT : PROVISIONS		356 344
DOTATION POUR RISQUES ET CHARGES : PROVISIONS		507 139
SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR L'ASSOCIATION		790 347
AUTRES CHARGES		34 970
II - TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	23 946 341	15 600 836
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 322 446	1 686 130
III - EXCÉDENTS OU DÉFICITS TRANSFÉRÉS		
IV - DÉFICITS OU EXCÉDENTS TRANSFÉRÉS		
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATION		
PROD. FI. D'AUTRES VMP ET CRÉANCES D'ACTIF IMMOBILISÉ		
AUTRES INTÉRêTS ET PRODUITS ASSIMILÉS		53 462
REPRISE SUR PROVISIONS, TRANSFERT DE CHARGES		98 738
DIFFÉRENCE POSITIVE DE CHANGE		449 725
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		6 410
V - TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	601 926	47 216
DOTATIONS FINANCIÈRES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		98 738
INTÉRêTS ET CHARGES ASSIMILÉES		
DIFFÉRENCE NÉGATIVE DE CHANGE		293 163
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		364 695

COMPTES ANNUELS / COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2018

	31/12/2018	31/12/2017
VI - TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	293 163	463 433
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	308 763	-416 217
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI)	1 631 210	1 269 913
(II) Y COMPRIS REDEVANCES DE CRÉDIT-BAIL :		
Mobilier		
Immobilier		
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION	2 099	11 960
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	28 640	
REPRISE SUR PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES		
VII - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 739	11 960
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION	207 600	124 309
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	2 261	-3 588
DOTATIONS EXCEPTIONNELLES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
VIII - TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	209 861	120 721
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-179 122	-108 761
IX - PARTICIPATION DES SALARIÉS		
X - IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		
XI - REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EX. ANTÉRIEURS	213 430	5 810
XII - ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	674 120	388 538
XIII - TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI)	26 114 884	17 351 953
XIV - TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII)	25 123 487	16 573 529
EXCÉDENT OU DÉFICIT (XIII-XIV)	991 397	778 423
Évaluation des contributions volontaires en nature		
PRODUITS		
BÉNÉVOLAT		
PRESTATIONS EN NATURE		
DONS EN NATURE		
CHARGES		
SECOURS EN NATURE		
MISE À DISPOSITION DE BIENS ET SERVICES		
PERSONNEL BÉNÉVOLE		

BUDGET 2019

DÉPENSES (en euros)	BUDGET 2018	RÉALISÉ AU 31/12/18	BUDGET 2019
CABINET/DIRECTION GÉNÉRALE	821 469	1 100 207	582 000
PÔLE ADMINISTRATION ET FINANCES	3 633 384	4 269 296	2 414 646
MISSION PARIS 2024 & GRANDS ÉVÉNEMENTS	3 846 985	3 537 439	976 000
MISSIONS TRANSVERSES	1 366 505	1 415 448	482 439
MARKETING	927 370	2 606 496	2 592 215
COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIEL	1 278 562	1 046 015	790 500
ACTIONS INTERNATIONALES	1 539 901	1 538 552	1 245 000
TÉLÉVISION	800 000	863 648	858 350
PÔLE DÉVELOPPEMENT DES A.P.S	1 618 134	1 354 684	1 019 300
PÔLE HAUT NIVEAU	7 078 096	6 729 628	2 479 618
ENGAGEMENT À RÉALISER SUR SUBV. CNDS			662 074
SALAIRS			7 019 778
TOTAL	22 910 406	25 123 487	20 459 846

RECETTES (en euros)	BUDGET 2018	RÉALISÉ AU 31/12/18	BUDGET 2019
PÔLE ADMINISTRATION ET FINANCES	1 404 370	2 285 544	1 030 660
MISSION PARIS 2024 & GRANDS ÉVÉNEMENTS	145 177	512 738	103 493
MISSIONS TRANSVERSES	250 000	452 477	98 279
MS FONCTIONNEMENT	5 250 000	4 900 000	5 050 000
MARKETING	9 698 056	12 052 117	11 934 161
COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIEL	350 000	301 405	180 000
ACTIONS INTERNATIONALES	1 073 400	1 080 676	1 168 734
PÔLE DÉVELOPPEMENT DES A.P.S	314 000	280 043	330 000
PÔLE HAUT NIVEAU	3 700 403	3 603 472	1 155 547
SUBVENTIONS MS UTILISÉES			646 413
TOTAL	22 185 406	26 114 885	21 050 874

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

À l'assemblée générale de l'association Comité national olympique et sportif français,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Comité national olympique et sportif français relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

-il identifie et évalue les risques que les comptes

annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

-il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

-il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

-il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

-il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 19 avril 2019

Le commissaire aux comptes

AUDITEURS ASSOCIÉS

Philippe BORDÈRE

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

À l'assemblée générale de l'association Comité national olympique et sportif français,

En notre qualité de commissaire aux comptes du Comité national olympique et sportif français, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il nous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

- Rémunération des dirigeants du Comité national olympique et sportif français

Nature de la convention : conformément aux dispositions de l'article 11 de vos statuts, une rémunération est versée à certains dirigeants du CNOSF.

- Personne concernée :

M. Belloir Nicolas, vice-président délégué en charge des territoires.

Au titre de l'exercice 2018 et sur décision du conseil d'administration en date du 6 décembre 2017, une rémunération brute totale de 24 762,84€ a été versée au vice-président délégué.

Fait à Limoges, le 19 avril 2019

Le commissaire aux comptes

AUDITEURS ASSOCIÉS

Philippe BORDÈRE

ACRONYMES

AFCNO	ASSOCIATION FRANCOPHONE DE COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES
AFLD	AGENCE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE
AEFE	AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
CAHN	COMMISSION DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU DU CNOSF
CAS	CHAMBRE ARBITRALE DU SPORT
CDOS	COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
CIAS	COMMISSION INTERFÉDÉRALE DES AGENTS SPORTIFS
CIO	COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE
CNO	COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE
CNDS	CENTRE NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT
CNOSF	COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
COE	COMITÉS OLYMPIQUES EUROPÉENS
COJOP	COMITÉ D'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
COSMOS	CONSEIL SOCIAL DU MOUVEMENT SPORTIF
CPSF	COMITÉ PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CQP	CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
CR DLA	CENTRE DE RESSOURCES DISPOSITIF LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT
CRJS	CENTRE RÉGIONAL JEUNESSE ET SPORT
CROS	COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
CTOS	COMITÉ TERRITORIAL OLYMPIQUE ET SPORTIF
DTN	DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL
EDT	ÉQUIPES DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
FI	FÉDÉRATION INTERNATIONALE
FOJE	FESTIVAL OLYMPIQUE DE LA JEUNESSE EUROPÉENNE
INSEP	INSTITUT NATIONAL DU SPORT, DE L'EXPERTISE ET DE LA PERFORMANCE
JO	JEUX OLYMPIQUES
JOJ	JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE
MSF	MAISON DU SPORT FRANÇAIS
MOP	MISSION D'OPTIMISATION DE LA PERFORMANCE
OFAJ	OFFICE FRANCO-ALLEMAND POUR LA JEUNESSE
PME	PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
PST	PLAN SPORT ET TERRITOIRE
RSO	RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS
TPE	TRÈS PETITE ENTREPRISE
SVS	SENTEZ-VOUS SPORT